

PROGRAMME

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1 :

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

COMPÉTENCE VISÉE 1 :

Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.

- Évaluée et validée de la formation initiale.

COMPÉTENCE VISÉE 2 :

Être capable de réaliser une protection adaptée.

- Évaluée et validée de la formation initiale.

COMPÉTENCE VISÉE 3 :

Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie est menacée.
- Être capable d'associer au(x) signes décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser.

COMPÉTENCE VISÉE 4 :

Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Être capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.

- Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.

- Être capable de transmettre aux secours appelés, ou la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

COMPÉTENCE VISÉE 5 :

Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée.

- Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre.
- Être capable de mettre en oeuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.
- Être capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Article R.4224-15 du Code du Travail :
« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1°) Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux,
- 2°) Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers ».



OBJECTIF

Maintenir et actualiser ses connaissances et ses réflexes pour se protéger soi-même et autrui, alerter, porter secours lors d'une situation d'accident et assurer la surveillance de la victime en attendant l'arrivée des secours spécialisés

Maintenir et actualiser les notions de base nécessaire au rôle de préventeur.



PROGRAMME suite

DOMAINE DE COMPÉTENCES 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

COMPÉTENCE VISÉE 6 :

Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise.
- Être capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

COMPÉTENCE VISÉE 7 :

Être capable de contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention.

- Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.

- Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.

COMPÉTENCE VISÉE 8 :

Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

- Être capable d'identifier qui informé en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise.

- Être capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en oeuvre.







ÉVALUATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définies par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.

En vue de l'obtention du certificat de SST, 2 épreuves certificatives sont proposées en fin de formation afin d'évaluer chacune des 6 compétences de manière distincte.

Epreuves certificatives	Compétences évaluées	Modalités de l'épreuve
N°1	Compétences 3, 4 et 5	Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en oeuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.
N°2	Compétences 6, 7 et 8	À l'issue de la mise en situation, lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.



Restauration	Hébergement	LIEUX DE LA FORMATION	
OUI	OUI	BTP CFA ARDENNES 134, Grande Rue 08430 POIX-TERRON Contact : Edgar BARREIRA edgar.barreira@btpcfa-grandest.fr 03 24 37 34 34	
OUI	OUI	BTP CFA AUBE 34, rue Danton 10150 PONT-SAINTE-MARIE Contact : Emmanuelle SAVOYEN emmanuelle.savoyen@btpcfa-grandest.fr 03 25 81 01 46	
OUI	OUI	BTP CFA MARNE 31, avenue Hoche - BP 1030 51686 REIMS Cedex 2 Contact : Emilie MARY emilie.mary@btpcfa-grandest.fr 03 26 85 05 26	
OUI	OUI	BTP CFA HAUTE-MARNE 3, rue Albert Camus - BP 2031 52902 CHAMONT Cedex 9 Contact : Agnès JULIEN agnes.julien@btpcfa-grandest.fr 03 25 03 16 76	
OUI	OUI	BTP CFA MEURTHE-ET-MOSELLE ET MEUSE 1, rue Nicolas Pierson - ZAC du Breuil 54701 PONT-A-MOUSSON Cedex Contact : David SIMONET david.simonet@btpcfa-grandest.fr 07 72 50 19 61	
OUI	OUI	BTP CFA VOSGES 30, rue de la Gare 88380 ARCHES Contact : Bernard BINAMÉ bernard.biname@btpcfa-grandest.fr 03 29 32 72 29	
<p>PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP Une étude particulière peut être mise en place. Pour cela, contacter le Référent handicap du lieu de formation.</p>			

Mise à jour le 12/12/2022

MODALITÉS DE LA FORMATION

PUBLIC

Personnel désigné pour porter secours en cas d'accident.

PRÉREQUIS

Avoir suivi et validé la formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salle, tables et chaises
- Ordinateur / Vidéoprojecteur
- Mur clair pour projection
- Tableau papier ou tableau effaçable
- Mannequins LAERDAL : baby, junior, adulte
- Défibrateurs
- Défibrateurs de formation
- Kit de greffe pour membre sectionné
- Appareil photo
- Malette I.N.R.S avec plan d'intervention

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Diaporamas et études de cas
- Mises en situation
- Questions-Réponses
- Partage d'expérience

DISPOSITIFS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de formation

Si réussite à l'évaluation, remise d'une carte SST individuelle (via FORPREV).

DURÉE DE VALIDITÉ

2 ans

FINANCEMENT

- Accessible via le Compte Personnel Formation



DURÉE

7 heures



DATES

nous consulter



TARIF

nous consulter

POSITIONNEMENT

Obligatoire

Non nécessaire

FORMATEUR

Formateur certifié par l'INRS

TYPE DE COURS

Collectif (de 4 à 10 personnes)